

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**

**Du 07 octobre 2020**

### DELIBERATION

#### **2020/51      DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

Cette décision modificative inclut également un transfert de charges avec la Ville de Lille.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme